

Dédicace du livre «Vas-y Robic»

Le célèbre journaliste sportif, Jean-Paul OLLIVIER, a dédié, à la salle Saint-Fiacre, son livre dédié au virtuose de la «petite reine» : Jean Robic.

L'auteur semblait revivre, sous nos yeux, une époque lointaine dont l'évocation allumait son regard et captivait l'auditoire.

Souvenirs et anecdotes sont légions.

Dépeint comme un homme intelligent, calculateur, attachant, obstiné, apprécié, passionné par son métier,

on peut retenir que Jean Robic avait une détermination hors pair et un courage à toute épreuve.

Kermesse de l'école Saint-Louis

Le 21 juin, les ingrédients d'une belle journée étaient au rendez-vous : Beau temps, parents, enseignants et surtout les enfants prêts à passer une journée festive. Vers 11h sous un soleil digne du désert Gobi, tout ce petit monde prit le départ de la salle des fêtes en arpentant vaillamment le bitume en direction de la maison de retraite. Danses et chants furent de mise pour enjoliver, un instant, le quotidien de nos anciens. La place de l'église fut l'étape suivante de la troupe d'artistes sur laquelle ils entonnèrent en chœur les chansons en exécutant une chorégraphie bien apprise et désormais parfaitement rodée.

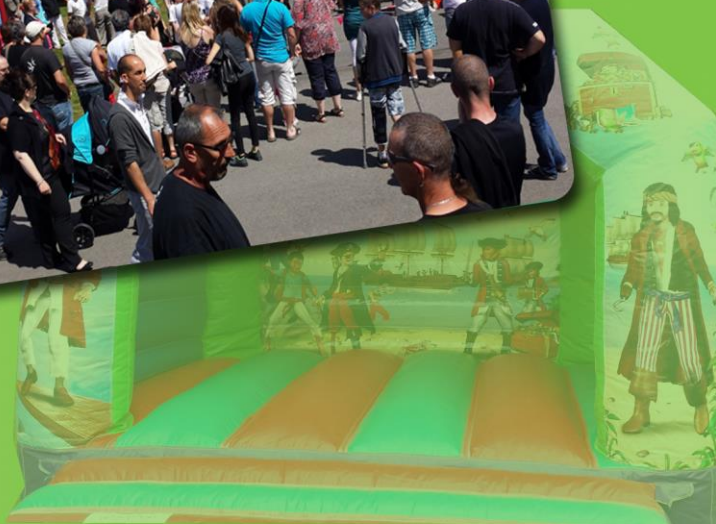
Puis vint l'heure du retour à la salle de fêtes où le repas est prêt à être servi et les jeux de plein air en attente des garnements.

Rendez-vous est donné pour l'édition 2016

Dédicace Jean Robic



Kermesse Saint Louis



LE MOT DU MAIRE

"Le ciel est par-dessus le toit,
Si bleu, si calme !
Un arbre par-dessus le toit,
Berce sa palme".



Dans les périodes troubles que nous vivons ces quelques vers de Paul Verlaine nous invitent à un peu de quiétude. L'été s'installe et la période des vacances approche pour les uns et les autres. L'activité communale va aussi se calmer. Le rythme va se ralentir mais nous devons rester attentifs, rester à l'écoute des plus anciens peut-être si la canicule venait à s'installer...

L'été, le temps s'écoule plus lentement. Il permet de regarder ailleurs et éventuellement de s'inspirer de moments d'échanges.

Alors profitez-en bien et bonnes vacances à tous !!!

Vive RADENAC !

B. LE BRETON

SOMMAIRE

Le mot du maire	Page 2
Histoire	Page 3
Délibérations du conseil municipal	Pages 4 - 11
Etat civil - Urbanisme	Page 12
Informations	Pages 13 -17
La vie associative	Pages 18 -24
Actualités	Pages 25 -30
Autrefois	Page 31
Calendrier des fêtes	Page 32

HISTOIRE

D'après le Frère SURIN de l'institut des frères de PLOERMEL le 15 février 1900

POPULATION

D'après une statistique de 1693, la population de RADENAC était alors de 752 habitants.

Le recensement de 1896 a donné les chiffres de 1 145 habitants dont 750 sont nés dans la commune, 344 dans d'autres communes du département du Morbihan et 11 dans d'autres départements.

La durée moyenne de vie à RADENAC est de 39 ans et 8 mois, d'après les dernières statistiques, bien que la moyenne dans le département ne soit que de 32 ans et 6 mois.

Le nombre moyen des naissances est de 32 par an, celui des décès est de 22 et celui des mariages est de 6.

Il existe à RADENAC deux écoles publiques et une privée pour les garçons. Presque toutes les personnes savent lire et écrire.

Pour le tirage au sort 1900, 17 conscrits figuraient sur les tableaux du recensement, et tous savent lire, écrire et compter.

On parle presque exclusivement le gallo, bien que la commune confine à des paroisses bretonnes au midi et à l'ouest.

LES VILLAGES ET LEURS NOMS

Le nombre des villages de RADENAC est actuellement de 58. L'agglomération du bourg est de 178 habitants.

La plupart des noms de villages viennent de la langue Bretonne, aussi bien que celui de RADENAC ;

RADENAC (Radennec) = champ de fougères

KERVÉNALEC = la ville au champ de genêts

PARC GELAN = champ de Géran (Gélan)

KERGOF = village de la forge

COSQUER = le vieux village

COEDEVEN = bois de Even

KERVEN = La ville blanche

Le nombre de villages ne s'est pas beaucoup modifié de 1600 à 1800. Mais depuis cette dernière époque, il s'est considérablement augmenté.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2015

L'an 2015, le 22 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. TARDIVEL Michel, Mme LE CALLONNEC Sylvie, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme LE BLAY Sonia, Mme VERA Aurélie
Absente : Mme TATTEVIN Magali
Excusés ayant donné procuration : M. ALLAIN Philippe à M. TARDIVEL Michel, Mme GICQUEL Albertine à Mme GICQUEL Claudine
Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Ordre du jour :

- Approbation compte rendu réunion précédente,
- Subventions aux associations,
- Lotissement Le Clos du Parc : Vente du lot 7,
- La Poste : Convention d'occupation du domaine public,
- Pays de Pontivy : Convention "Conseil en Energie Partagé",
- Travaux : Ateliers municipaux,
- Divers.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription de trois bordereaux supplémentaires relatifs à la médaille communale à monsieur Jean-Paul OLLIVIER, aux travaux du terrain de football et à la délégation de signature qui porteront respectivement les numéros 6, 7 et 8.

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 26 février 2015.

Le Compte rendu du 26 février est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Subventions aux associations et participation 2015

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter les subventions et participations suivantes :

Subventions :

- Chambre des métiers et de l'artisanat	75.00 €	
- Bâtiment CFA Vannes	50.00 €	
- Secours Catholique	50.00 €	
- FAVEC (veufs et veuves du Morbihan)	40.00 €	
- Maison Famille Rurale Questembert	25.00 €	
- Ligue contre le cancer	40.00 €	
- Pupilles Sapeurs -Pompiers	55.00 €	
- La Truite Locminoise	50.00 €	
- Amicale des donneurs de sang	55.00 €	
- APEL - Ecole Saint-Louis	1 300.00 €	
- Association Plein Air	55.00 €	
- Association Sports Culture Loisirs	100.00 €	
- La Vigilante	1 000.00 €	(1 Abstention)
- A.C.C.A.	575.00 €	

- Amicale des pêcheurs	475.00 €
- Anciens combattants	400.00 €

Participations :

- A.D.M.R.	1276.00 €
- Association des Maires	302.51 €
- Comice de l'Oust et du Lié (0.38 € * 1024)	389.12 €
- Association Saint-Fiacre (0.50 € * 1024)	512.00 €
- AERPP	191.90 €
- USEP/UGSEL	153.60 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Lotis. Le Clos du Parc : Vente du lot n° 7

Le Conseil Municipal accepte de vendre à monsieur et madame Arnaud LE GUENNEC domiciliés "1 Rue Joachim LE STRAT" à NOYAL PONTIVY (56920) le **lot n° 7**, cadastré **ZA 262** d'une superficie de **896 m²**, au prix de **15,00 € TTC** le m² et d'autoriser la modification de l'accès au lot prévu coté est pour le transformer côté ouest.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation de boîtes aux lettres de relevage et de coffres relais

La Poste de LOCMINE va installer une boîte aux lettres accessible en permanence sur la voie publique permettant ainsi de garantir l'accessibilité du service de levée du courrier aux usagers. Cette boîte aux lettres permettra également aux usagers de déposer leur courrier.

La convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation de boîtes aux lettres de relevage et de coffres relais est validée.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Convention : Conseil en énergie partagé

Le Pays de Pontivy propose aux communes de Pontivy Communauté d'adhérer au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) dont les missions sont :

- de réaliser un bilan énergétique du patrimoine communal,
- d'élaborer un programme d'action en faveur des économies d'énergie sur le patrimoine communal,
- de réaliser un suivi annuel des consommations d'énergie de la commune,
- d'accompagner la commune dans ses projets liés à l'énergie,
- d'appuyer la communication de la commune dans le cadre de ses projets liés à l'énergie,
- de mener des actions de sensibilisation et d'information auprès des élus, des employés communaux et des usagers.

De plus il est précisé que le financement de ce service est assuré par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Région Bretagne et Pontivy Communauté.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion au CEP et désigne monsieur Bernard LE BRETON, élu référent auprès du service CEP du Pays de Pontivy.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Résiliation marché lot 3 Couverture - Pénalités de retard - Ateliers

Municipaux

Monsieur le Maire fait un point de l'avancement des travaux des ateliers municipaux et informe l'assemblée des problèmes rencontrés avec l'entreprise BOUSSICAUD pour le lot n° 3 relatif à la couverture et l'étanchéité.

En effet, l'entreprise BOUSSICAUD depuis le mois de janvier n'assiste plus aux réunions de chantier et aucun avancement de travaux n'est constaté pénalisant ainsi les entreprises devant intervenir.

Le Conseil Municipal décide de résilier pour faute du titulaire (abandon de chantier) le marché relatif au lot n° 3 (Couverture - Etanchéité) avec l'entreprise Couverture BOUSSICAUD Michel à compter du 23 avril 2015.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Ateliers Municipaux - Travaux de couverture

Monsieur le Maire rend compte de la consultation pour la finition des travaux de couverture et soumet le devis de l'entreprise MAHIEUX d'un montant de 3657.00 € H.T.

Le Conseil Municipal retient l'entreprise MAHIEUX pour la finition des travaux de couverture et d'étanchéité.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Pénalités de retard - Travaux Ateliers Municipaux

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article 0.6.5 du CCP (Cahier des Clauses Particulières) stipule que : "la Réalisation des travaux est de 5 mois hors congés, compris la période de préparation et en cas de non-respect une pénalité de cent euros par jour de retard sera appliquée".

Il est précisé que trois entreprises sont concernées par l'application des pénalités de retard à savoir la SARL DELALANDE Menuiserie pour le lot 4 (Menuiseries aluminium - Fermetures), la SARL Peinture Joseph NIZAN pour le lot 9 (Peinture - Nettoyage) et l'entreprise Couverture BOUSSICAUD Michel pour le lot 3 (Couverture - Etanchéité).

Il est proposé d'appliquer la totalité des pénalités à l'entreprise BOUSSICAUD compte tenu de l'abandon de chantier et d'appliquer la moitié des pénalités pour les autres entreprises qui ont malgré tout répondu aux sollicitations du maître d'œuvre et participer aux différentes réunions de chantier.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Médaille communale à Monsieur Jean-Paul OLLIVIER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que monsieur Jean-Paul OLLIVIER fera une dédicace de son livre "VAS-Y ROBIC" lundi prochain 27 avril 2015 à la Salle Saint- Fiacre.

Le conseil municipal décide d'attribuer la médaille communale à monsieur Jean-Paul OLLIVIER.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Travaux au terrain de Football

Un bilan de l'entretien du terrain de football annexe a été réalisé par l'entreprise ROPERT FRERES PAYSAGISTE de PLOEREN. Les travaux préconisés consistent à l'aération par carottage avec regarnissage et sablage.

Le devis de la SARL ROPERT est de 4 134.00 € H.T.

Il est décidé de réaliser les travaux du terrain de football annexe par l'entreprise ROPERT.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<i>Aucun</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Objet de la délibération : Délégation de signature : Maîtrise d'œuvre "Voirie 2015"

Monsieur le Maire rend compte du coût de la maîtrise d'œuvre du Cabinet Etude Aménagement (C.E.A.) pour les travaux de voiries 2015 qui est de 1 750.00 € H.T.

Le conseil municipal prend acte de la décision prise dans le cadre de la délégation de signature au Maire conformément à la délibération du 11 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<i>A la majorité</i>	<i>13</i>	<i>0</i>	<i>1</i>

Objet de la délibération : Vente mobilier du local boucherie

Monsieur David GICQUEL informe l'Assemblée que le matériel de l'ancienne boucherie a été mis en vente et que seule la base départementale de plein air du lac de Guerlédan est intéressée par une partie du matériel dont la grande vitrine, les deux vitrines verticales ainsi que le meuble caisse.

La proposition financière est de 4 000.00 € net de taxes pour le tout.

Le Conseil Municipal valide la proposition d'achat de la base départementale de plein air du Lac de Guerlédan au prix de 4 000.00 €.

INFORMATIONS

- Lutte contre les frelons asiatiques

Pontivy Communauté attribue un soutien financier à hauteur de 50 % du coût d'une intervention pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques. Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental prend à sa charge les 50 % restant.

- Formation des élus

Le Mil Tamm organise une formation à destination des élus en charge de la Culture du Pays de Pontivy.

- Réunion d'Information avec la Société LAFARGE

Une réunion d'information est programmée le mercredi 06 mai 2015 à 10h00 en mairie avec la société Lafarge et les élus de MORÉAC, PLEUGRIFFET, RÉGUINY et PONTIVY Communauté sur l'exploitation de la carrière du Moulin.

- Visite de bourgs

Monsieur Yannick MAHE du CAUE propose, dans le cadre de l'aménagement du bourg; une visite des bourgs de LAUZACH, NOYAL-MUZILLAC, CADEN, BÉGANNE, St NICOLAS DU TERTRE et TAUPONT. La date est fixée au 06 juin 2015.

- Dératisation

A la demande de madame Katell CORFMAT, une réunion est programmée le vendredi 19 juin 2015 en mairie à 20H30 avec l'ensemble des agriculteurs sur le problème de la dératisation des exploitations agricoles.

- SAGE BLAVET

Monsieur le Maire fait part du courrier en date du 8 avril 2015 du Président de la CLE du Sage Blavet relatif à l'analyse du Sage Blavet sur l'avis des chambres d'agriculture de Bretagne.

- Cabane au plan d'eau

L'association des pêcheurs va remettre en état la cabane du plan d'eau. La fourniture des matériaux est prise en charge par la commune.

- Jeu de boules

Un nouveau jeu de boules va être implanté au plan d'eau.

- Locaux du presbytère

La paroisse va remettre à la commune les locaux qu'elle n'utilise plus.

- Isolation des locaux

Monsieur LE NORMAND fait part qu'il a relancé l'entreprise pour les travaux d'isolation dans les locaux de la commune.

- Vente de bois

Le montant de la vente du bois de Lambilly, suite à la décision du conseil municipal du 20/11/2014, est de
4 257.85 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H10.

Séance du 4 juin 2015

L'an 2015, le 4 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. TARDIVEL Michel, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, Mme GICQUEL Albertine, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme TATTEVIN Magali, Mme VERA Aurélie

Excusée ayant donné procuration : Mme LE BLAY Sonia à M. TARDIVEL Michel

Excusée : Mme LE CALLONNEC Sylvie

Secrétaire de séance : Mme TATTEVIN Magali

Ordre du jour :

- Vente de terrain au "Bois de Lambilly",
- Installations classées : Dossier VSB Energies Nouvelles,
- Pontivy communauté : Adoption du Programme Local de l'Habitat,
- Dossier SDAGE Loire Bretagne,
- Indemnités pour le gardiennage des églises,
- Dénomination de la bibliothèque,
- Recensement 2016 : nomination du coordonnateur communal,
- Délégation de signatures : Voiries,
- Divers.

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 22 avril 2015.

Il est précisé que pour la subvention de la Vigilante, il y a 2 abstentions au lieu d'une indiquée. Le Compte rendu du 22 avril est approuvé à l'unanimité pour le reste.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Vente de terrain au bois de Lambilly

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande de monsieur Florent KERSUZAN d'acquisition de la parcelle ZB 193 d'une superficie de 837 m².

Le Conseil Municipal fixe à **12,00 €** le prix du m².

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Installations classées : Dossier VSB (BULÉON, BIGNAN, GUÉHENNO)

Un avis favorable du conseil municipal est émis sous réserve du respect du droit des tiers et de l'application de la réglementation en vigueur pour l'exploitation d'un parc éolien de 6 aérogénérateurs et d'un poste de livraison, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement au lieu-dit « La Lande de la Forêt » sur les communes de BIGNAN, BULEON et GUEHENNO par la Société V.S.B. énergies nouvelles domiciliée Espace Performance - Bâtiment 1 - 35760 SAINT-GREGOIRE.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Programme Local de l'Habitat (PLH) de Pontivy Communauté

Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage en matière d'habitat. Document de synthèse, il formalise les politiques locales de l'habitat dans toutes ses composantes (parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques) sur les 26 communes qui composent le territoire communautaire.

Le PLH doit également apporter des réponses aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale ainsi que le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre. Il est établi pour six ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de PLH.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A la majorité	1	10	3

Objet de la délibération : S.D.A.G.E. (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et P.G.R.I. du Bassin Loire-Bretagne - Période 2016-2021 (Plan de gestion des risques d'inondation)

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (S.D.A.G.E.) et son programme de mesures associé ainsi que sur le projet de plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021.

Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin et les services déconcentrés de l'Etat qui établiront avant la fin de l'année 2015 une version définitive du S.D.A.G.E. et du P.G.R.I.. Le S.D.A.G.E. s'imposera à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, le P.G.R.I. quant à lui s'imposera à toutes les décisions publiques concernant l'aménagement du territoire.

L'ensemble des documents suivants sont téléchargeables sur l'extranet de Pontivy communauté ou sur le site grand public de l'agence de l'eau Loire-Bretagne www.prenons-soin-de-leau.fr :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, émet :

- un avis défavorable (10 voix contre, 1 voix pour, 3 abstentions) sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et son programme de mesures associé.
- un avis favorable (13 voix pour, 1 abstention) sur le projet de plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2015 la somme de **119.55 €** relative à l'indemnité de gardiennage de l'église communale.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Dénomination de la bibliothèque

Le Conseil Municipal valide la proposition de monsieur le Maire de dénommer la bibliothèque communale "TITOUNE" Madame Albertine DAGAND figure communale décédée le 17 septembre 2013.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Recensement 2016

Le recensement de la population se déroulera du **21 janvier 2016 au 20 février 2016** et il appartient à la commune de nommer l'agent coordonnateur.

Le Conseil Municipal nomme monsieur Loïc HANRIO, secrétaire de Mairie en qualité de coordonnateur communal et madame Annie PICHOT en qualité de coordonnateur suppléant.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Aucun	0	0	0

Objet de la délibération : Délégation de signature : Travaux voiries

Monsieur le Maire rend compte des consultations relatives aux travaux de voiries (travaux neufs et entretien) et précise que l'entreprise EUROVIA de THEIX a été retenue pour un montant de **52 552.60 € H.T.** pour les travaux neufs et l'ETA NICOL Roland de SAINT-THURIAU pour un montant de 4 784.00 € H.T. pour les travaux de fauchage de la voirie.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	14	0	0

Objet de la délibération : Vente de stores bannes

Les anciens stores bannes de la Résidence Alexis LOUER ont été vendus au seul acquéreur pour un montant de 400 €.

INFORMATIONS

- Courrier de M. SIMON

Monsieur le Maire fait part du courrier de monsieur Denis SIMON du Domaine de la Ferrière relatif aux mécontentements de ses clients qui se plaignent du bruit des éoliennes. Ce courrier sera transmis à Futures Energies gestionnaire du parc éolien.

- SPANC (Service Public d'Assainissement non collectif)

Par courrier du 21 avril 2015, Pontivy communauté va réaliser des contrôles des installations d'assainissement non collectifs. 5 logements sont concernés sur la commune. Bien entendu, les propriétaires concernés seront informés du passage du technicien.

- Mise en place d'une application cimetière

Pontivy communauté envisage de mettre en place une application de gestion des cimetières à destination des communes. Le conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en place de cette application.

- Mise à disposition de locaux

Monsieur Michel GAUTIER informe la municipalité qu'ils n'ont plus besoin de deux pièces du presbytère qui étaient à leur disposition.

- Vente de terre végétale

Suite à une demande d'achat de terre végétale, le conseil municipal décide, compte tenu de ses besoins de garder la terre végétale. Il est précisé que des propriétaires privés en disposent sur la commune et peuvent répondre à cette demande.

- Les animations estivales

Une information est donnée sur le programme des animations estivales du 07 juillet 2015 au 27 août 2015 par Pontivy communauté et notamment celle du dimanche 09 août de 14H à 17H sur RADENAC. Cette animation dénommée "Jeux des foires d'Antan" est un après-midi pour créer et jouer au bord de l'étang. Animation pour toute la famille, gratuite, soumise à réservation auprès de l'office de tourisme (02-97-25-04-10).

- Bibliothèque

Dimanche 14 juin à 11 heures se déroulera à la Bibliothèque :

- la remise des bandes dessinées : Les Bretonnants voyageurs au Pays de Pontivy,
- la séance de dédicace avec monsieur Kristof VANDEKERKOVE,
- l'exposition des travaux des élèves des cours de dessins de monsieur Philippe LE PAIH.

- Epreuves de voiles des jeux olympiques de 2024

Le conseil municipal à l'unanimité, a émis un avis favorable à la candidature du Département du Morbihan pour l'organisation des épreuves de voile des jeux olympiques de 2024.

- Manœuvres militaires

L'école militaire interarmes de Saint-Cyr Coëtquidan fera des manœuvres militaires qui se dérouleront du 22 au 26 juin 2015 dans le Morbihan et notamment sur le territoire communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.

ETAT-CIVIL

Naissances

Le 22 avril à Noyal-Pontivy, Clervie MOREAU fille de Tony et Viviane MOREAU, Drénidan.
Le 18 mai à Noyal-Pontivy, Jeanne DE KERLEAU fille de Ivan et Céline BINARD, Kerdéhel.
Le 31 mai à Noyal-Pontivy, Maël BOULONNOIS fils de Sébastien et Ludivine ROSSE, 4, rue du verger.
Le 8 juin à Ploërmel, Melchior AUBRUCHET fils de Nicolas et Justine VORENGER, 21, Saint-Fiacre.
Le 23 juin à Noyal-Pontivy, Lucas LE GAL fils de Nicolas et Céline DUDOUIT, 2, rue des sabotiers
Le 25 juin à Vannes, Aëline BOURSEUL fille de Jean-Philippe et Cécilia ROUXEL, Créhozo

Décès

Le 2 mai à Vannes, Théophile LE BRETON, 91 ans, 28, rue Anne de Bretagne.
Le 7 mai à Pontivy, Hélène LE BRETON née MOUNIER, 86 ans, Coëtdevent.
Le 21 juin à Radenac, Christophe LOURENÇO, 53 ans, 11, La Bottine
Le 4 juillet à Noyal-Pontivy, Guy PARISSE, 81 ans, Le Pont-Saint-Fiacre

Avis de mention de décès

Le 3 mai à Le Sourn, Maria HAYS, né aux Bois le 12 mars 1931.

Mariages

Le 16 mai à Doué la Fontaine (Maine et Loire), Corinne OGER et Alexandre LANGLÉE, Kergoff
Le 23 mai à Radenac, Stéphanie MONTARNAL, La Bottine et Sylvain BAUCHER.

URBANISME

Déclarations préalables

ASKEW Pénélope, Le Mené, EXTENSION
GICQUEL David, rue des sabotiers, EXTENSION
MALARD Yves, la Bottine, DIVISION DE PARCELLE
LANGLEE Alexandre, Kergoff, CRÉATION DE VELUX

Permis de construire

MILONGO et MOLLET, 5, Le Clos du Parc, HABITATION
JOUCHET Yoann, La lande du châtaignier Guimard, GARAGE
EARL LE MOUÉE, St-Tréhan, COUVERTURE DE FOSSE + EXTENSION
TOURNIER Michel, 10, rue Dominique Nogues, EXTENSION
CONNAN Dominique, 2, rue du Clos Neuf, VERANDA
COBIGO Serge, 54, rue Anne de Bretagne, AUVENT + HABILLAGE DES PIGNONS
GUEHO Armand, 6, rue du verger, EXTENSION D'HABITATION
GUENNEC Arnaud, 7, Clos du Parc, HABITATION
KERSUZAN Florent, Le Bois de Lambilly, EXTENSION

Lots à vendre

Il reste le lot n° 8 à vendre dans le lotissement "Le Clos du Parc" d'une superficie de 714 m2
Rue de la Maladrie : les 3 lots sont toujours disponibles à la vente :

- Lot A et B : 850 m2
- Lot C : 729 m2

PERMANENCE MISSION LOCALE

Le jeudi 17 septembre et 19 novembre le matin de 9 h 15 à 11 h 30 ou le 15 octobre et 17 décembre l'après-midi de 14 h 00 à 16 h 00 à la mairie de ROHAN. Prendre rendez-vous au 02-97-25-38-35.

JURY D'ASSISES

Le 7 mai à la mairie de PLEUGRIFFET, a été désigné juré d'assises, M. Yves ALLAIN, Saint-Tréhan.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les nouveaux habitants doivent venir s'inscrire en mairie avant le 31 décembre à 12 Heures.

ANTI LIMACES : le cas du MÉTALDÉHYDE. *Attention à la qualité de l'eau, nous sommes tous concernés.*

Adoptons les bons réflexes

Le mot de l'Agence Régionale de la Santé

L'utilisation d'anti-limaces à base de métaldéhyde dans les jardins et les massifs peut entraîner, lors de périodes de pluies, le transfert du produit dans les cours d'eau, ce qui est particulièrement problématique lorsque ces eaux sont utilisées pour l'eau potable. En l'effet, l'élimination de ce produit dans l'eau est très difficile et onéreuse, voire impossible.

Depuis 2013, la recherche du métaldéhyde (substance active de nombreux produits anti-limaces) dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau, a été généralisée sur toute la région Bretagne.

Outre des détections ponctuelles dans des retenues ou cours d'eau, les premiers résultats ont également mis en évidence le transfert de cette molécule dans des nappes d'eau souterraine où elle est stable et persistante dans le temps.

Malgré la présence de dispositifs destinés à retenir les produits phytosanitaires, du métaldéhyde a parfois été retrouvé à des concentrations supérieures à la limite réglementaire de 0,1 µg/l dans l'eau produite par quelques stations de traitement. Même si le seuil de toxicité n'a pas été atteint et qu'aucune restriction de consommation n'a été nécessaire, il n'y a pas lieu de retrouver cette substance dans l'eau potable.

Adoptons les bons gestes pour éviter de contaminer l'eau !

Trucs et astuces

pour limiter l'utilisation de produits anti-limaces

Privilégions des méthodes alternatives

- Par temps humide et doux, **poser des pièges** (planches, tuiles retournées...) où les limaces vont se réfugier la nuit, puis les éliminer.
- Étaler** sur le sol autour des plantations **des textures gênant le déplacement des limaces** : cosses de sarrasin, sciures de bois, cendres, coquilles d'œufs pilées, paillettes de lin, fougères...
- Réserver un espace dans votre jardin** (haie, tas de bois et brindilles...) pour favoriser la présence de prédateurs naturels. Les merles, hérissons, musaraignes, orvets, crapauds grenouilles... sont très friands de limaces, aménagez leur des abris.
- Un **binage-bêchage** permettra de détruire une partie des limaces :
 - en automne, en les exposant au froid et à leurs prédateurs friands de limaces,
 - en été, en détruisant les œufs (dessèchement).



Et si l'utilisation d'anti-limaces s'avère nécessaire : un produit d'origine naturelle et utilisable en agriculture biologique à base de **phosphate ferrique** est disponible.

Où trouver l'information

- Repérer la composition des produits anti-limaces sur les étiquettes.

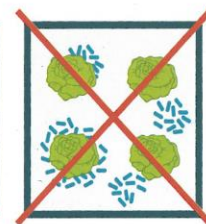
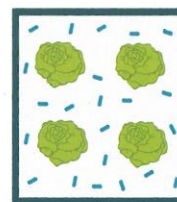
Nom homologué : anti-limace
N°AMM : 0000000
Emploi autorisé dans les jardins
Composition : 9,9 g/kg
phosphate ferrique
Type d'action : molluscicide
Mode d'action : par ingestion
Type de préparation : appât granulé
Usages : traitements généraux - traitement du sol - limaces et escargots : 5g/m²

Bonnes pratiques d'utilisation

Les produits anti-limaces sont commercialisés sous forme de granulés pour les jardins et les espaces verts. S'ils sont disposés en tas ou épandus en surdose, les granulés non consommés se délitent sur le sol, libérant ainsi la substance active que l'on peut retrouver dans les cours d'eau.

Attention : ne pas surdoser.

- Repandre les granulés uniformément entre les cultures en début de soirée.
- Ne pas faire des petits tas ni entourer une seule plante avec les granulés, ils doivent être répandus d'un geste large sur l'ensemble de la surface à protéger.



Pour l'anti-limaces comme pour tout produit phytosanitaire, il est indispensable de respecter les conditions d'emploi et la dose en lisant attentivement l'étiquette du produit.

Pour toute question, ayez le réflexe de demander conseil auprès d'un vendeur certifié de votre magasin ou de votre fournisseur.



Soyez le voisin idéal !

Horaires pour travaux et bricolage.

Avec du bon sens on pourrait deviner ces horaires. Ils sont amples et laissent à chacun le temps de passer la tondeuse, couper du bois, tailler sa haie... tout en étant le voisin idéal :

*du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h30
le samedi de 9 h à 12h et de 15h à 19h
le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.*

Pour la forme, voici le rappel de la réglementation

Les travaux bruyants de jardinage (tonte de pelouse, taille de haie...) et de bricolage des particuliers et des sociétés spécialisées ne sont autorisés qu'à certaines heures de la journée, afin de préserver la tranquillité

Un arrêté préfectoral, en date du 12 décembre 2003, stipule que l'utilisation, par les particuliers, d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, est limitée aux horaires indiqués. En dehors de ces horaires, tout contrevenant s'expose à une amende.

PASSEPORTS : ACHETER VOTRE TIMBRE FISCAL EN LIGNE

Le site timbres.impots.gouv.fr est un site de la direction générale des Finances publiques (DGFIP) qui vous permet d'acheter en ligne un timbre fiscal électronique pour l'obtention de votre passeport.

POUR QUELLES DÉMARCHES ?

Depuis le 2 mars 2015, le service est disponible pour la délivrance des timbres fiscaux destinés aux passeports.

À compter 2016, vous pourrez également vous procurer sur timbres.impots.gouv.fr, des timbres fiscaux, pour vos autres formalités (carte nationale d'identité, permis bateau...).

QU'EST-CE QU'UN TIMBRE ÉLECTRONIQUE ?

Le timbre électronique peut se présenter sous 2 formes :

un numéro à 16 chiffres
un flashcode

Il peut être délivré sur 2 supports :

- un document PDF avec un flashcode qui peut également être scanné directement depuis un téléphone, une tablette par le service chargé de recevoir votre demande
- un SMS contenant l'identifiant à 16 chiffres du timbre qui sera accepté par l'agent chargé de traiter votre dossier.

Il est valable pendant 6 mois à compter de sa date d'achat et remboursable pendant un an à compter de cette date.

Il est affecté à un usage particulier pour un montant défini.



COMMENT ACHETER UN TIMBRE ÉLECTRONIQUE EN QUELQUES CLICS ?

- 1 Je me rends sur le site timbres.impots.gouv.fr
- 2 Je choisis le type de passeport
- 3 Je choisis le mode de réception (courriel ou SMS)
- 4 Je paye directement en ligne avec ma carte bancaire en mode totalement sécurisé via le 3D-secure

C'est fait ! La transaction est enregistrée. Les références de la transaction et le numéro du timbre acheté sont envoyées immédiatement par courriel ou SMS (selon le choix effectué). Par sécurité, il est possible de le télécharger au format pdf.

COMMENT ME FAIRE REMBOURSER MON TIMBRE ÉLECTRONIQUE PASSEPORT ?

Il est possible de se faire rembourser un timbre électronique non utilisé dans l'année de son achat, à partir de la page d'accueil du site timbres.impots.gouv.fr.

Le timbre doit avoir été acheté depuis plus de 3 jours.

Le remboursement sera automatiquement sur la carte bancaire ayant été utilisée lors de l'achat.

J'AI PERDU MON TIMBRE ÉLECTRONIQUE. QUE FAIRE ?

Il est possible d'en demander la réédition. Pour cela, il suffit de se rendre sur la foire aux questions (FAQ) du site timbres.impots.gouv.fr pour trouver l'ensemble des renseignements nécessaires et de remplir le formulaire en ligne.

COMMENT UTILISER LE TIMBRE ÉLECTRONIQUE POUR OBTENIR LE PASSEPORT DÉLIVRÉ PAR LES MAIRIES AGRÉÉES ?

- 1 Achat du timbre par carte bancaire sur le site timbres.impots.gouv.fr
- 2 Réception du timbre électronique par mail ou SMS sous forme d'un identifiant à 16 chiffres ou d'un flashcode
- 3 Dépôt du dossier en mairie : formulaire Cerfa, photos, justificatif de domicile, carte d'identité et références du timbre
- 4 L'agent vérifie les pièces du dossier et les références du timbre :
 - par lecture du flashcode scanné directement depuis le smartphone, la tablette ou le document pdf imprimé
 - par saisie de l'identifiant à 16 chiffres
- 5 Le dossier est transmis à la préfecture sous forme dématérialisée. Une fois le passeport disponible à la mairie, vous êtes prévenu par SMS que vous pouvez venir le récupérer.



SÉCURITÉ DANS LE BOURG ET LES VILLAGES



Même sans panneau indicateur de limitation de vitesse, notamment dans les villages, il va de soi que chaque automobiliste ou motocycliste doit appliquer de lui-même une vitesse réduite lorsqu'il traverse des villages pour éviter des sorties d'animaux ou pire d'enfants qui traversent la route...

DESTRUCTION DES FRELONS ASIATIQUES

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, vous devez prendre contact avec M. David GICQUEL, (06-88-16-87-87) référent de la commune. Il mettra en lien avec les désinsectiseurs référencés qui feront le nécessaire pour la destruction. Vous devrez toutefois faire l'avance du règlement.

Identification

Frelon Asiatique



- Taille 2 à 3 cm
- Thorax noir
- Pattes jaunes
- Large bande orangée à l'extrémité de l'abdomen
- Plus sombre que le frelon commun

Frelon Commun



- Taille 2 à 4 cm
- Plus gros que le frelon asiatique
- Thorax marron – bordeaux
- Couleur à dominante jaune (abdomen)

Nid de Frelon Asiatique



Nid de Frelon Commun



FREB0301.doc

Bacs Jaunes = Tous les emballages*

- ▶ bouteilles et flacon en plastique (eau, lait, produit d'entretien, ...)
- ▶ briques (lait, jus de fruit, ...)
- ▶ cartonnets (emballages yaourt, gâteau, boîte à chaussure ...)
- ▶ conserves, aérosols, canettes, ...



+ les nouveaux



- ▶ pots de yaourt, emballages des produits charcuterie, barquette de viande,
- ▶ films plastiques entourant les bouteilles d'eau, de lait, ...
- ▶ Le polystyrène (caisse à poisson, éléments de calage dans les cartons, ...)

Les **cartons** peuvent aussi être glissés directement dans le bac à couvercle jaune, sous 2 conditions impératives :

- être inférieurs à 1m²
- être pliés



*Les emballages n'ont pas besoin d'être lavés, mais **simplement vidés**
Les emballages prennent beaucoup de place, il faut bien **les écraser***

Des sacs jaunes sont à votre disposition à la mairie

ANIMATIONS ESTIVALES

Du 7 juillet au 27 août 2015, Pontivy Communauté organise 26 journées à thème pour (re) découvrir les plaisirs de la nature.

Chaque commune accueille une animation gratuite qui permet d'aborder la question écologique tout en s'amusant. Pour animer ces journées, la collectivité s'entoure de professionnels et acteurs écologiques comme le Syndicat Mixte de la Vallée du Blavet. Grâce à ces actions qui remportent tous les étés depuis 8 années un vif succès, Pontivy Communauté sensibilise les usagers sur l'importance de protéger la biodiversité et distille ses bons conseils et ses astuces pour mieux consommer. Toutes les animations sont gratuites. Pour y participer, l'inscription est obligatoire auprès de l'Office du Tourisme au 02-97-25-04-10, sous réserve de places disponibles.

Programme complet sur www.pontivy-communaute.fr

Quelques idées :

Mercredi 15 juillet à BREHAN à 20 h à la salle Pomport : "Poubelle, tomates et voisinage"

Un spectacle pédagogique et burlesque de théâtre et de danse sur le thème de la réduction des déchets suivi d'un atelier "bricolo'récup" pour toute la famille proposé par la compagnie "Bazard'elles".

Dimanche 9 août à RADENAC DE 14 H à 17 H à l'étang communal : "Atelier récup' : jeux des foires d'antan"

Un après-midi pour créer et jouer au bord de l'étang de RADENAC. Fabrication de jeux de foire à partir d'éléments de récupération (chamboule tout, clown farceur, l'âne au crochet...). Animation pour toute la famille, gratuite, soumise à réservation au 02-97-25-04-10 (30 places disponibles).

Mardi 11 août à PLEUGRIFFET de 14 H à 17 H à la salle St-Pierre : "Atelier récup' : origamis, suspensions & Cie".

Un atelier après lequel grenouilles, cocottes, cygnes... en papier n'auront plus de secret pour vous ! Animation pour toute la famille, soumise à réservation (30 places disponibles).

Mercredi 19 août à CREDIN de 14 H à 17 H : "Rally nature"

Une demi-journée sportive pour toute la famille. Une occasion d'allier sport et nature en faisant appel à votre sens de l'orientation et à vos connaissances sur l'environnement et le développement durable. Réservation au préalable. Lieu de rendez-vous à préciser ultérieurement.

Mercredi 26 août à ROHAN de 14 H à 19 H à la salle Belle Etoile: "Cuisiner avec les fleurs"

Une animation pour découvrir les fleurs comestibles de nos jardins et apprendre à réaliser quelques recettes simples, rafraîchissantes et colorées. Sur réservation (30 places disponibles).

Jeudi 27 août à REGUINY de 14 H à 16 H : "Des fruits et légumes bios et locaux"

Venez rencontrer Meddy et Charline sur leur exploitation. Au programme, visite commentée des serres, parcelles et bâtiments suivi d'un atelier cueillette, plantation, repiquage... Animation pour toute la famille sur réservation (30 places disponibles). Rendez-vous à l'exploitation Bel air.

LA VIE ASSOCIATIVE

AMICALE DES PECHEURS

Après quelques travaux de rénovation, le samedi 4 juillet, les membres de l'amicale des pêcheurs, sous la houlette de Sébastien LE GUENNEC, sapeur-pompier, ont ré installé la cabane des canards sur le plan d'eau.



Les membres de l'amicale des pêcheurs



Sébastien et Jérôme ALLAIN



*Sébastien et Jérôme positionnent la cabane
au milieu du plan d'eau*



La cabane a repris sa place



ÉCOLE DE FOOT DE RADENAC



C'est bientôt la fin de la saison !!!

Afin de préparer au mieux la saison prochaine, nous venons au contact des parents des enfants de l'école de RADENAC.

Toujours en entente avec le club de l'Avenir BULÉON-LANTILLAC, nous souhaitons étoffer nos effectifs jeunes.

Alors, **si votre enfant a 5 ans et plus**, et qu'il souhaite faire une activité physique à RADENAC, n'hésitez pas à venir participer aux entraînements du mercredi (début 17 h 30)

**Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :
Matthieu LE CALLONNEC au 06-66-15-97-57**



Les jeunes de l'école de foot se sont déplacés à LORIENT pour assister à la rencontre de ligue entre le Football Club de LORIENT et les Girondins de BORDEAUX. Ils ont posé pour la photo souvenir avec le président FERY ;

VIGILANTE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'association sportive LA VIGILANTE s'est tenue le 30 mai à la salle Saint-Fiacre. Joueurs et supporters se sont ensuite retrouvés autour d'un buffet.



TOURNOI : 33 équipes

La Vigilante organisait le dimanche 14 juin son traditionnel tournoi annuel.

Une météo agréable était de la partie et le public a répondu présent d'où le satisfécit général des organisateurs.

En finale, c'est l'équipe de BRÉHAN qui s'est imposée face à une excellente équipe de jeunes du secteur de SAINT-JEAN BRÉVELAY ;



Une des équipes participantes sous les couleurs de la Vigilante avec l'entraîneur Ludovic LE MEAUX.



Lucile et Fabienne, fidèles supportrices assuraient une permanence à la caisse centrale



Les équipes attendent les matches



Vue d'ensemble du déroulement du tournoi

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

Les Anciens Combattants de RADENAC se sont retrouvés au monument aux morts pour la lecture des messages à la Nation par le Maire avant de rejoindre LANTILLAC pour une commémoration avec les communes de PLEUGRIFFET et RÉGUINY



A.C.C.A.

L'assemblée générale de l'Association Communale de Chasse Agrée s'est tenue le dimanche 7 juin à l'ancienne cantine. Le président Alain ETIENNE a donné lecture des statuts et du règlement et le secrétaire, Ludovic GUYOMARD a présenté les bilans de l'association.

Pour la prochaine saison, plusieurs lâchers de faisans et de perdrix seront effectués avant l'ouverture de la chasse, des battues aux nuisibles auront lieu et un ball-trap sera organisé les 22 et 23 août.



ASSOCIATION SAINT-FIACRE

L'Association Saint-Fiacre a tenu son assemblée générale à la mairie de RADENAC le 29 mai. Depuis un an, l'association est uniquement composée de conseillers municipaux des trois communes. Il faudra sans doute à l'avenir revoir ce mode de fonctionnement.



COMITÉ DES FETES

La 3^{ème} randonnée du muguet

Au petit matin du 1^{er} mai la météo pluvieuse a découragé beaucoup de marcheurs. Malgré cela, 111 marcheurs n'ont pas hésité à s'aventurer et profiter finalement d'une belle accalmie.

"La pluie du matin n'effraie pas le pèlerin" comme dit le dicton.

Le comité des fêtes donne rendez-vous le 1^{er} mai 2015 pour une nouvelle édition.



CLUB DES FOUGERES

Le 11 mai, 26 membres du club ont fait une mini croisière dans le Golfe du Morbihan. Ils ont pu admirer la flottille de la semaine du Golfe

Le LOTO organisé par le Club des Fougères le mardi 12 mai à la salle Saint-Fiacre a connu son succès habituel, 170 joueurs étaient présents lors de cet après-midi récréatif.



☰ Mairie 15 rue Anne de Bretagne

56500 RADENAC ☎ 02 97 22 49 89

✉ reguinyetregion@admr56.com

Assemblée Générale de l'A.D.M.R. le 12 juin 2015 à RÉGUINY

L'association A.D.M.R. de RÉGUINY et sa région a tenu son assemblée générale en présence des élus de 4 communes de l'association LANTILLAC, PLEUGRIFFET, RADENAC et RÉGUINY, des familles, des représentants des diverses associations du secteur, des C.C.A.S. et des salariées de l'A.D.M.R.

Le président a remercié M. Jean Luc LE TARNEC pour son accueil et la cinquantaine de personnes présentes

Cette assemblée générale a été animée par Véronique BALCON assistante de proximité à la fédération

L'A.D.M.R. de RÉGUINY et sa région intervient à domicile auprès de toute personne et de tout public. Sa mission première est l'accompagnement de personnes âgées ou subissant un handicap, la garde d'enfant, le ménage, le repassage, l'entretien quotidien du logement.

L'association peut intervenir chez tout public et est habilitée à fournir les factures correspondantes aux droits à déductions fiscales.

Elle fournit des repas à domicile et équipe les personnes de téléalarme

L'activité est assurée 7 jours sur 7 par 28 salariées permanentes ou occasionnelles pour un total de plus de 20 équivalents temps pleins

5 d'entre elles travaillent à la M.A.P.A. de PLEUGRIFFET

Une formation permanente et adaptée leur est proposée tout au long de leur carrière conformément aux droits des salariés et à l'agrément du service qualité de l'A.D.M.R.

L'activité est stable au regard de l'année précédente

En 2014 :

- 31212 heures ont ainsi été réalisées sur le territoire
 - 3733 h en mandataire
 - 27479 h en prestataires toutes interventions confondues dont
 - 1225 h en garde enfant
 - 958 h en portage de repas
 - 254 h en aide à la famille
 - 9782 repas ont été livrés à domicile
 - 34 téléalarmes FILIEN sont en service sur le territoire
- 335 dossiers ont été ouverts en 2014 pour un suivi permanent de 170 foyers

En moyenne sur l'année, l'aide financière aux familles est assurée à
 -75% par le conseil général (A.P.A.) caisses de retraites, mutuelles, caisses d'allocations familiales...
 - 25 % en moyenne restant à charge des utilisateurs (chaque dossier étant personnalisé)

L'association est gérée par des bénévoles disséminés sur les 4 communes gage de proximité pour l'organisation et la connaissance des usagers du service
 Elle est soutenue par une secrétaire administrative à temps plein et accompagnée par les services de la fédération départementale

Les résultats financiers sont positifs résultant des subventions et au soutien des municipalités locales
 L'année 2014 a été marquée par le déploiement de la télégestion changeant les habitudes de réception des données pour la facturation et la paye

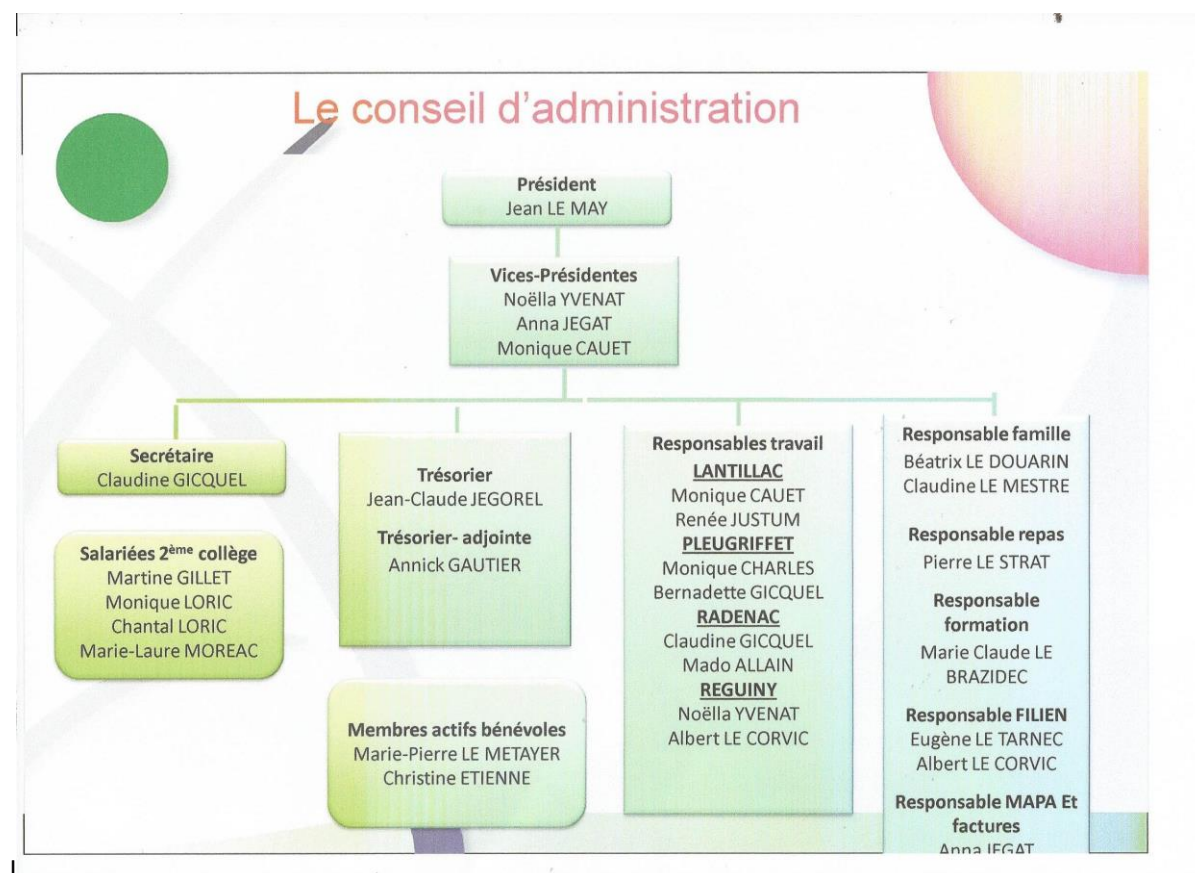
L'année 2015 sera celle du portage de repas en service froid à compter du 1^{er} juillet 2015 Chacun des bénéficiaire a été contacté par un bénévole et les aides à domiciles seront informées lors d'une réunion spécifique

Des éléments importants sur ce sujet ont été développés par Elodie COUDOUÉL, responsable du service à la fédération

Cette assemblée générale riche en information a été clôturée autour d'un pot convivial offert par la municipalité de RÉGUINY où chacun a pu échanger

Pour toute interrogation chacun peut appeler le bureau au 02 97 22 49 89,

Se renseigner sur le site A.D.M.R. ou tout simplement prendre contact avec un ou une des bénévoles.



Jean-Paul OLLIVIER Dédicace son livre : Vas-y Robic



Jean-Paul OLLIVIER était à RADENAC le 27 avril, pour dédicacer son dernier livre "*Vas-y Robic*". Un nombreux public est venu découvrir le célèbre chroniqueur de *Stade 2* et commentateur du Tour de France, particulièrement connu sous le sobriquet de « Paulo la science ».

L'auteur a raconté quelques anecdotes sur Jean Robic qu'il a rencontré pour la première fois en 1961. Jean-Paul Ollivier avait seulement 17 ans quand il fait ses débuts de journaliste à *Vélo-Journal*, qui cherchait un correspondant en Bretagne, et il fait son premier papier sur le champion breton. **« Le contact est passé tout de suite entre nous. Plus tard, j'ai tourné un documentaire sur lui, une sorte d'épopée sur sa vie à RADENAC. »**

L'écrivain a ensuite répondu aux questions du public, avant de dédicacer son ouvrage.



FÊTE DE VILLAGE : CASSAC

Dans la banlieue de RADENAC, le village de CASSAC aime perpétuer la tradition du repas annuel entre voisins.

Cette année les druides responsables du chaudron (Michel CADORET, Michel TARDIVEL, Gilbert LE CALLONNEC) avaient concocté un bœuf bourguignon de derrière les fagots, dont la savoureuse odeur plane encore autour de la maison n° 11.

C'est en effet chez Pascal et Chantal que s'est déroulée l'édition 2015.

Le chaudron en bonne place dans le jardin a eu la responsabilité de faire bouillonner le repas pendant plus de 3 heures. Durant ce temps, les dames à la cuisine n'ont pas chômé, la préparation de l'entrée (une salade estivale parfaite) a demandé beaucoup d'attention.

Environ 30 personnes ont répondu présentes à l'invitation de ce repas qui s'est poursuivi par des jeux de palets l'après-midi et un repas de clôture le soir.

Etait invité en "Guest star" : Pascal notre facteur qui tous les jours, en plus des factures qu'il dépose dans les boîtes aux lettres, nous délivre sa bonne humeur et sa gentillesse.



Le prochain repas de village aura lieu chez Monsieur et Madame Claude LE JOSSEC. Gageons que nous serons encore plus nombreux.

FÊTE DES VOISINS : SAINT-FIACRE

Le samedi 23 mai, les habitants du village de Saint-Fiacre se sont réunis pour une soirée conviviale. L'occasion aussi de faire la connaissance de Mme Justine VORINGER et M. Nicolas AUBRUCHET, nouveaux propriétaires à Saint-Fiacre.



AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

La municipalité en visite pédagogique

Le samedi 6 juin, dans l'objectif d'un futur aménagement du centre bourg, une délégation du conseil municipal et les agents techniques guidés par Monsieur Yannick MAHÉ, urbaniste du C.A.U.E. (conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement), ont visité les aménagements de GORVELLO, LAUZACH, NOYAL-MUZILLAC, CADEN, BÉGANNE, SAINT-NICOLAS DU TERTRE, MISSIRIAC et TAUPONT. Au final, un circuit de 180 kilomètres pour voir des réalisations intéressantes mais aussi de prendre connaissance sur le terrain d'éventuelles erreurs à éviter.



Le panneau nouveau est arrivé.

Une jolie surprise de voir aux diverses entrées de la commune un panneau de bienvenue aux couleurs de Jean ROBIC.



On peut le voir au HERBON, à SAINT-FIACRE, au BOIS DE LAMBILLY, au RESTO, au POTEAU

Elles sont là !



Les plaques de numérotation

Les habitants de CASSAC, LA BOTTINE, SAINT-FIACRE, KERDEHEL, DRÉNIDAN, KERVENALLEC, LE HERBON et LE PONT-ROPERT ont désormais un numéro attribué à leur maison.

Il n'y a plus besoin de donner à nos visiteurs des repères alambiqués comme : "Ma maison est à 100 mètres du tronc d'arbre" ou encore "C'est la maison avec un portail blanc, après la maison avec 2 garages". Nous dirons désormais simplement : Je suis au n° X

C'est un réel progrès car en cas d'appel à un service d'urgence, celui-ci arrivera à la bonne adresse plus rapidement.



Si vous n'avez pas eu votre plaque, merci de la retirer à la mairie en vous munissant d'une pièce d'identité.

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Dans le cadre des journées du patrimoine, une randonnée contée est organisée par la municipalité le samedi 26 septembre à 15 H. Elle partira de l'étang.

Conteur : Monsieur Alain POUTEAU sur une balade de 4 kms 500.

ÉCOLE DE PEINTURE

Les élèves de l'école de peinture de M. Philippe LE PAIH se sont installés sur la Place de l'église pour apprendre à la dessiner.

Les cours dispensés par M. LE PAIH ont eu lieu tous les samedis matin dans l'ancienne cantine, Place de l'église.

Leurs œuvres ont été exposées à la bibliothèque le dimanche 14 juin.



DON DU SANG

Le samedi 25 avril, l'Association des donneurs de sang de MORÉAC, RADENAC et RÉGUINY a organisé sa collecte annuelle à la salle Saint-Fiacre



BIBLIOTHEQUE

Le dimanche 14 juin, Kristof VANDEKERKOVE de La Villeneuve est venu à la bibliothèque pour dédicacer son livre **"Le hasard des rencontres"**

La bande dessinée **"Les Bretonnants voyageurs au Pays de Pontivy"** a été offerte aux enfants qui ont participé à son élaboration : Baptiste ROBIN, Mathis JAFFRÉ ET Loann LAURENT.



KERMESSE DE L'ÉCOLE SAINT-LOUIS



On n'imagine pas que lorsque nous allons faire un tour dans une kermesse tout le travail de préparation qu'il y a en coulisse.

Chaque année, de bonnes âmes offrent leur énergie pour assurer le succès de la fiesta annuelle.

En amont, lors d'une réunion nocturne quelques temps avant le jour J, une tâche est attribuée à chaque bénévole pour la mise en place du chapiteau, la tenue des stands, faire les courses pour les centaines de repas à servir, le service en cuisine, la logistique... et autres préparatifs.

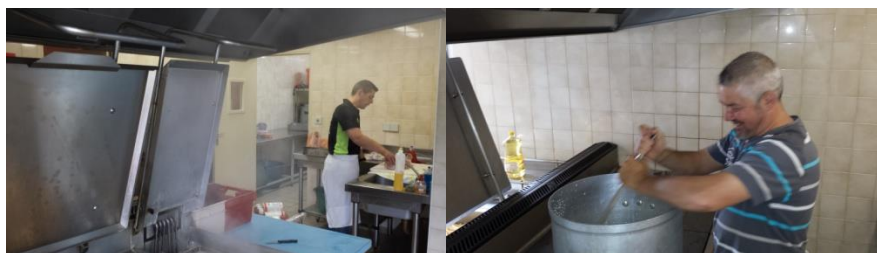
Lors du grand jour, comme dans une ruche, c'est l'effervescence. Au petit matin les stands se mettent en place, cuistots et serveurs préparent les 250 à 300 repas, les tables sont aménagées. Les enseignants et des parents d'élèves prennent en charge les enfants pour le spectacle et le défilé.

La roulotte à musique a participé brillamment à "mettre le feu" avec un excellent choix de titres musicaux.

Cette année, dans le cœur de la cambuse, un cuisinier de métier officiait à la préparation du jambon à l'os. La sauce madère accompagnant le plat principal était, quant à elle, savamment concoctée par Anthony LE BLAY.

En fin d'après-midi les plus courageux entament le ménage, la vaisselle, le rangement puis le démontage du chapiteau et des jeux.

Nous espérons que vous avez apprécié ce bon moment. Merci à tous les bénévoles et visiteurs.



AUTREFOIS : LE CAFÉ DE LA BOTTINE



Jadis célèbre pour sa bolée, ses jeux de boules et sa convivialité le café de la Bottine dans lequel, paraît-il, Jean Robic venait parfois, resurgit du passé au travers de cette superbe photo. Le cliché a été pris il y a probablement 70 ans...La construction a certainement une centaine d'années. Merci à M. Denis Gicquel, demeurant dans le Val d'Oise pour cette photographie.

LES RECONNAISSEZ-VOUS : enfants nés en 1954-1955-1956



Réponse au verso

RADENAC

Samedi 25 juillet 2015

*Au terrain des sports organisé par
LA VIGILANTE*



9 heures 30 **BOULES** « pen à pen »

Sur herbe "3 boules" : **Tirage à 10 heures**

Restauration sur place le midi

14 heures **BOULES** et **PALETS** sur planches

"en doublettes" (Merci si possible d'apporter vos planches) :

Tirages à 15 heures

Prix et lots pour ces 3 concours

Buvette & Casse-croûte & Frites

Imprimée par nos soins

RADENAC

Samedi 26 septembre 2015

Regroupement à l'étang à 15h

JOURNEE DU PATRIMOINE



BALADE CONTEE (env. 4km)

Animée par Alain POUTEAU – Conteur professionnel

Organisation : Mairie de RADENAC

GRATUIT

CALENDRIER DES FETES

AOUT			
Dimanche	9	Atelier récup' au plan d'eau	Pontivy Communauté
Samedi	22	Ball-trap	A.C.C.A
Dimanche	23	Ball-trap	A.C.C.A
Dimanche	30	Pardon de St-Fiacre	Paroisse
SEPTEMBRE			
Jeudi	17	LOTO	Club des fougères
Samedi	26	Randonnée contée avec M. POUTEAU	Journées du Patrimoine
OCTOBRE			
Samedi	17	Soirée disco	A.P.E.L.
Samedi	24	Halloween	R.A.J.
NOVEMBRE			
Samedi	21	Raclette	Vigilante
DECEMBRE			
Samedi	12	Arbre de Noël	A.P.E.L.
Jeudi	31	Réveillon	comité des fêtes

Les reconnaissez-vous ? (1954-1955-1956)

Haut gauche à droite : Gisèle LÉCUYER, Marie-Chantal POUDELET, Eliane JOSSO, Anne-Marie JOUCHET, Anne-Marie LE GAL, Anne-Marie LORIC, Odile BILLY, Anne-Marie ALLAIN, Marie-Paule LE GARJEAN, Micheline LE BRETON, Gisèle CLÉQUIN
2^{ème} rang : Gislaine LE FLOCH, Christian BILLY, Sylviane GALLIARD, Claudine JOSSO, Marie-Hélène GUYOT, Isabelle GUILLO, Ghislaine LORENT, Maryvonne SAMSON, Marie-Odile LE GUENNEC, Eugène LORIC, Bernard LE BRETON
En bas : Jean-Luc LORIC, Michel LE BRETON, Daniel GRIGNON, Maurice LE BRETON, Michel LE MÉTAYER, Jacky LE BRETON, Jacky LUGUÉ, Jean-Claude TEXIER, Gilles GUILLO.

Prochaine parution Octobre 2015